

Compte-rendu du conseil municipal du jeudi 31 août 2017

Présents : Thierry Dupuis maire, Alain Sicard 1^{er} adjoint, Georges Buiret 2^{ème} adjoint, Myriam Fanget 4^{ème} adjoint, Nicole Millet 5^{ème} adjoint, Virginie Baclet, Christian Bouillet, Annie Chocque, Myriam Crouzier, Georges Curt, Gérard Goulette, Nathalie Revel-Subtil, Caroline Perdrix.

Excusés : Christian Goutte 3^{ème} adjoint (pouvoir à Thierry Dupuis), Jocelyne Janovicz-Rynois (pouvoir à Nicole Millet), Emmanuel BRION, Nathalie Viousasse, Grégory Maye, Célia Sentenac.

Service eau potable

Du fait de l'achèvement du contrat d'affermage « eau potable » le 31 octobre 2017, le conseil avait choisi un cabinet spécialisé pour l'assister dans le choix d'un délégataire. Le travail réalisé a permis la mise en concurrence de prestataires et l'analyse approfondie des offres. Le conseil a salué le travail efficace de M. Martin du cabinet « Eau Conseil Service » qui après négociation a permis de retenir l'offre de SUEZ pour le service public de gestion du réseau d'eau potable pour une durée de 12 ans. Quelques points sont

à revoir en particulier le service après-vente (vote à l'unanimité). Gérard Goulette s'interroge sur l'avenir de ce contrat dans la perspective de la reprise de la compétence par les communautés de communes à l'horizon 2020, et estime les augmentations des prestations injustifiées, même si celles-ci n'ont pas beaucoup varié ces dernières années.

Convention et fonds de concours

Le fonds de concours est une procédure qui permet d'affecter la participation d'un organisme public (la commune), à la dépense d'un autre organisme (ici la communauté de commune), pour financer des travaux d'intérêt communautaire. Dans ce cas, il s'agit des travaux effectués sur la voirie d'intérêt communautaire dont le montant est estimé, pour Neuville, à 28 373 €. La contribution de Neuville est de 10 % soit 2 837 €. Le conseil vote à l'unanimité cette contribution et la convention que propose la communauté de communes.

Personnel

L'association qui gérait la cantine a décidé, en avril 2017 de procéder à sa dissolution. La mairie a décidé de reprendre ce service. Pour cela, il faut recruter du personnel. En conséquence, le tableau des

emplois communaux doit être modifié. Ainsi aux 7 emplois à temps complet et 3 emplois à temps non complet, ont été ajoutés 3 nouveaux emplois à temps non complet, ce qui porte à 13 le nombre d'agents de la collectivité (vote à l'unanimité). En septembre 2016, le conseil a délibéré pour instaurer le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions et Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), régime applicable aux attachés, rédacteurs et adjoints administratifs. Depuis juin 2017, un arrêté permet d'appliquer ce régime aux cadres d'emplois des agents de maîtrise et des adjoints techniques (vote à l'unanimité pour élargir ce régime à tout le personnel).

Receveur municipal

Le receveur municipal est « le comptable » chargé de la tenue des comptes, exécution des dépenses, recouvrement des recettes de la commune. Il peut également assister les collectivités par un rôle de conseil en matière budgétaire, économique, financière... à titre personnel et recevoir en contrepartie une indemnité de conseil. Suite à la rotation importante du personnel de ce service ces dites prestations n'ont pas été fournies et le conseil n'a pas utilisé ces compétences. Il vote à l'unanimité cette indemnité à 0 %.

Locaux du Domaine de Thol

Certains locaux du domaine de Thol sont loués à des artisans, des associations ou des particuliers. Le contrat de location à la SARL La Forestière du Bugey est renouvelé avec un montant mensuel de 280 €, ceux des associations Tzolkin et Rhône-Alpes Jeux de Rôle sont également renouvelés avec un loyer mensuel de 120 €. Ces délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Subventions

L'association cantine doit clore ses comptes. Elle a présenté un résultat prévisionnel qui tient compte des indemnités de fin de contrat et de licenciement liées à la cessation d'activité. Afin de lui permettre de faire face aux diverses échéances, une subvention de 5500 € lui sera versée. Divers ajustements à venir nécessiteront éventuellement un complément de subvention.

Budget

Deux dépenses pour extension du réseau électrique, chemin de Champagne à Thol (3 011, 75 €) et à Résignel (3 011, 75 €) n'ont pas été prévues au budget. Le conseil peut autoriser ces dépenses en modifiant les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre budgétaire. Cette décision

modificative a été adoptée à l'unanimité.

Sapeurs-pompiers : comité consultatif

Le comité consultatif communal des Sapeurs-Pompiers (SP) donne son avis sur toutes les questions relatives aux SP volontaires du corps communal à l'exclusion de celles intéressant la discipline. Il est présidé par le maire. Les représentants des SP volontaires doivent comprendre un représentant de chacun des grades du corps communal. 2 représentants titulaires, Georges Buiet et Alain Sicard et 2 suppléants ont été désignés en avril 2015. Aujourd'hui, il y a 3 grades de SP volontaires, un nouveau représentant titulaire et un suppléant doivent être désignés, Nicole Millet sera titulaire et Virginie Baclet, suppléante.

Divers

. Un projet de logements route de Châteauvieux sera prochainement présenté au conseil.
. Le conseil maintient sa décision de ne pas céder les chemins ruraux aux particuliers.
. Les clubs de foot de Saint-Martin du Mont et des Bords de l'Ain utiliseront temporairement le stade de Thol pour leur entraînement.

. La réception des travaux de la mairie annexe aura lieu. Elle sera suivie d'aménagements intérieurs.

. Le marquage au sol pour le stationnement rue de La Croze a été réalisé.

. Divers problèmes de stationnement (rue de la ville) et/ou de vitesse excessive (chemin de Champagne) ont été signalés.

. Arbres ou végétation gênent la visibilité pour circuler à Planche et à Fromente et une pierre est dangereuse en bordure de voie à Châteauvieux.

Rentrée des classes

170 élèves sont accueillis cette année à l'école.

Banquet des plus de 70 ans

Il aura lieu à la salle des fêtes le dimanche 15 octobre. Les invitations parviendront aux intéressés avant fin septembre. Si vous êtes concerné, et que l'invitation ne vous est pas parvenue, merci de contacter le secrétariat de mairie (04.74.37.77.16).